Faudra-t-il payer pour vivre cachel·?

Description

En France, $c\hat{a} \in TM$ est Facebook qui a rouvert, $d\hat{e} \in S$ le $d\hat{e} \in TM$ les donnelées personnelles et Internet. L $\hat{a} \in TM$ information $\hat{a} \in TM$ et ait $\hat{d} \in S$ largement relépandue, notamment parmi les candidats diplol, melés $\hat{a} \in TM$ un premier emploi, selon laquelle les directions des ressources humaines, dans les entreprises, grandes ou moins grandes, consultaient le $\hat{d} \in S$ pour identifier leurs $\hat{A} \in S$ amis $\hat{A} \in S$, leurs $\hat{A} \in S$ relations $\hat{A} \in S$, pour caractelériser, en plus de la $\hat{A} \in S$ tribu $\hat{A} \in S$ laquelle ils appartiennent, leurs distractions preléfelérelées et leurs habitudes de comportement.

Le jour de sa mise en examen, Je̕roÌ,me Kerviel, trader aÌ€ la SocieÌ•teÌ• GeÌ•neÌ•rale, ne comptait pratiquement plus d'amis sur Facebook : ils avaient tous renonceÌ• aÌ€ figurer sur une liste aÌ€ leurs yeux deÌ•sormais compromettante. La nouvelle amplifiait consideÌ•rablement, en France, l'inquieÌ•tude exprimeÌ•e par les utilisateurs de la plate-forme, partout dans le monde, lorsqu'ils ont appris, en novembre 2007, que pour mieux cibler et formater les annonces publicitaires, Facebook proposait aux annonceurs d'informer les reÌ•seaux d'amis de tout achat effectueÌ• par l'un de ses membres aupreÌ€s d'un site partenaire.

On le sait depuis longtemps : rien ne vaut la recommandation d'un ami pour « passer aì€ l'acte », qu'il s'agisse d'apporter sa voix aì€ un candidat ou d'acheter n'importe quel bien ou service. Un mois plus tard, le 5 del•cembre 2007, le fondateur de Facebook adoptait une clause selon laquelle l'anticipation des internautes el•tait del•sormais reprise pour communiquer pareille information sur leurs achats. N'en doutons pas : dans le sillage de Google, qui inventa en 2000 les liens sponsorisel•s, les acteurs d'Internet rivaliseront d'imagination afin d'offrir aux annonceurs des campagnes de publicitel• toujours mieux « ciblel•es » et plus pertinentes. A cette fin, la connaissance des internautes leur est indispensable : celle de leur identitel• et de leurs appartenances, comme celle de leurs rel•fel•rences ou de leurs prel•fel•rences. Autant de traits qui permettent de singulariser une personne, al€ un moment donnel•; des caractel•ristiques, subies ou choisies, connues ou non de la personne concernel•e, involontairement del•formel•es ou mel,me purement imaginaires sous le regard des autres, des caractel•ristiques enfin qui s'affichent avec ostentation ou se dissimulent pareillement al€ ses propres yeux comme al€ ceux des autres.

Si lâ \in TMon qualifie ordinairement de « personnels » ces diffeÌ•rents traits qui permettent dâ \in TMidentifier une personne, traits qui deviennent autant de « donneÌ•es » par les vertus de lâ \in TMinformatique, câ \in TMest parce quâ \in TMils appartiennent en propre aÌ \in cette personne, que leur configuration proceÌ \in de dâ \in TMune histoire qui est seulement la sienne, et quâ \in TMils sont du meÌ,me coup susceptibles dâ \in TMeÌ,tre soustraits aÌ \in la curiosite̕ des autres parce quâ \in TMils releÌ \in vent de son intimite̕, de cette spheÌ \in re prive̕e que lâ \in TMon

appelle *privacy* dans le monde anglo-ame \hat{I} •ricain.L \hat{a} \in TMhomme est un \hat{A} « animal politique \hat{A} » : \hat{ca} \in TMest dans sa relation avec les autres que son identite \hat{I} • se construit et qu \hat{a} \in TMelle trouve son ultime signification.

Les moteurs de recherche, au meÌ, me titre que les sites dits « sociaux » ou « communautaires » nous offrent des services : en eÌ•change, nous leur apportons certaines « donneÌ•es personnelles ». Ce sont les conditions de cet eÌ•change qu'il convient d'examiner afin de concilier le droit de chacun aÌ€ sa vie priveÌ•e et aì€ l'intimiteÌ• de celle-ci avec les exigences de la vie en socieÌ•teÌ•, celles de l'ordre public, de la concorde inteÌ•rieure et de la seÌ•curiteÌ• exteÌ•rieure. Ce sont eÌ•galement les conditions de cet eÌ•change qu'il convient d'examiner afin que toute offre de services du Web obeÌ•isse aux lois d'une transaction honneÌ,te : limiteÌ•es aÌ€ ce qui est neÌ•cessaire pour la bonne exeÌ•cution du service, les « donneÌ•es personnelles » du client internaute ne peuvent eÌ,tre deÌ•tourneÌ•es de cette finaliteÌ• sans son consentement explicite.

Il parail, t loin le temps oul € Florian, le petit neveu de Voltaire, recommandait doctement : « Pour vivre heureux, vivons cache l· ». Lâ €™el • poque aujourdâ €™hui donne pluto l, t raison al € Andy Wharol, rel • clamant pour chacun son quart dâ €™heure de cel • lel • britel •, ful, t-ce en affichant la part la plus intime de sa vie privel • e, sur Internet ou al € la tel • lel • vision. Ne cel • dant al € aucune de ces deux tentatives opposel • es, les internautes sont en droit de demander aux el • diteurs des services du Web, une information aussi comple l € te, aussi accessible et aussi intelligible que possible, sur les conditions de leur offre. La confiance des internautes est al € ce prix. De cette confiance de l • pendent pour demain la croissance et les progre l € s dâ €™un me l • dia dont on souligne volontiers aujourdâ €™hui les plaies, sans autre forme de proce l € s.

La confiance, certes, ne se del•crel€te pas. Mais les lel•gislateurs, nationaux ou rel•gionaux, sans attendre une gouvernance mondiale, improbable encore pour longtemps, peuvent au moins contribuer al€ la favoriser ou al€ la rendre possible. Pour vivre cachel•, demain, faudra t-il payer? Ou bien la gratuitel• sur le Web sera-t-elle, al€ l'inverse, le fruit de la divulgation de nos « donnel•es personnelles »?

Categorie

1. Articles & chroniques

date créée 20 mars 2008 Auteur francisballe